Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
(Reconnue d'Utilité Publique –Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)

Point Habitat Jeunes

Rapport d'activité 2021

LE **P**OINT **HA**BITAT **J**EUNES
De Frotey-Les-Vesoul
est géré par

L'**A**SSOCIATION **H**AUT **S**AONOISE POUR
LA **S**AUVEGARDE DE L'**E**NFANT
A L'**A**DULTE

Président du Conseil d'Administration
Suzanne LAMBERT (jusqu'au 21 octobre 2021)
Fabrice TAILLHARDAT (depuis le 22 octobre 2021)

Directeur Général
Gilles VALLADONT

Directrice du PHAJ
Sabrina RÉNET

Table des matières

1 – PRÉSENTATION DU POINT HABITAT JEUNES 4
2 – LE PERSONNEL 5
2.1 Effectifs salariés 6
2.2 Mouvement de personnel 6
2.3 Formation professionnelle 6
3 – LES SOLUTIONS D'HABITAT 7
3.1 - LES EFFECTIFS ET LE PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES 7
3.1.1 Données chiffrées 7
3.1.2 Le PHAJ, un partenaire pour l'insertion des jeunes 12
4 - ADMISSION ACCUEIL ET HÉBERGEMENT 15
5 - L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU PHAJ 18
5.1– ANIMATION DE LA VIE COLLECTIVE : 20
6 - LA RESTAURATION SOCIALE 21
6.1 – Les cuisines collectives 22
7 – L'ENTRETIEN 23
PERSPECTIVES 2022 23

1 – PRÉSENTATION DU POINT HABITAT JEUNES

Le Point Habitat Jeunes de Frotey les Vesoul possède une double appartenance réglementaire et relève de 2 codes de loi : le code de l'action sociale et des familles et le code de la construction et de l'habitat.

Les FJT sont des établissements et services sociaux et médico sociaux au sens de l'alinée-10° de l'article L.312-1 du CASF + les décrets 2015-951 du 31 juillet 2015 et l'instruction N° DGCS/SD1A/2015/284 du 9 septembre 2015.

Les FJT sont des résidences sociales : inscrites dans le code de la construction et de l'habitat : article L633-1 et suivant ; art R351-55 et suivants.

Nous gérons 122 places en résidence sociale et pour lesquelles nous possédons un agrément résidence sociale de 122 lits renouvelé en 2016 pour une durée de 15ans : arrêté préfectoral N°70-2016-12-21-022, du 19 décembre 2016.

A ce titre, nous nous devons de respecter un accueil de public défini par la caisse d'allocations familiales de la Haute-Saône. Des pourcentages s'appliquent en fonction des différents publics.

Au moins 65%

→ jeunes actifs entre 16 et 25 ans
→ jeunes en apprentissage
→ jeunes en recherche d'emploi
→ jeunes stagiaire de la formation professionnelle.

35% maximum

→ jeunes étudiants
→ jeunes entre 26 et 30 ans.

15% maximum

→ jeunes pris en charge par l'ASE ou tout autre organisme tiers.

Au 31 décembre 2021 le taux d'occupation est de 80% pour l'ensemble des deux sites.
C'est le site du Relais 19 qui affiche le taux de remplissage le plus élevé.

2 – LE PERSONNEL

L'EQUIPE DU POINT HABITAT JEUNES

Directrice
Sabrina RÉNET

Service socio - éducatif

TravailleuR Social
H VIVIER
B CHALUMEAU

Médiateur
N BRIVAL

Surveillants de nuit
JC MANDON
L RICHARDET

Service Habitat

Gestion Locative
E KIPP

Agents de Service
C SION
J LACHGAR OUBIR
S DUPAIN
Puis L MOZER
V HENRY

Agent d'entretien
JY BUGADA
Puis E CAN

Service Restauration

Cuisiniers
A BALDINI
Y POIRSON
Puis F BARREY
P CLEMENT

Aides de cuisine
J COLNOT
A MARCHESINI

Caisse
C MONNIN
Puis A COURANT

Facturation
C MONNIN
Puis H FOUDI

2.1 Effectifs salariés

Le Point Habitat Jeunes compte un effectif salarié de 16,87 équivalent temps plein réparti dans des fonctions administratives, éducatives, entretien, cuisine, médiation, surveillance de nuit.

En 2021, 1 salarié a vu son temps de travail augmenter passant de 0,64 ETP à 0,80 ETP, un temps supplémentaire en facturation – administration a été recruté.

Avec le départ en retraite de l'agent d'entretien à temps plein, une baisse du temps de travail du nouvel agent (à sa demande, passage à 0,8 au lieu de 1 ETP) a été actée.

2.2 Mouvement de personnel

En 2021 ,

- un agent d'entretien à fait valoir ses droits à la retraite, il a été remplacé avec un tuilage de 6 mois
- un moniteur éducateur a été recruté en remplacement du départ du travailleur social précédemment en poste
- un agent administratif est venu renforcer l'équipe afin de permettre une continuité de service
- un nouveau cuisinier nous a rejoint en remplacement d'un personnel ayant souhaité se réorienter sur son métier de base (traiteur boucherie)
- une nouvelle agent de service intérieur a été recrutée en contrat aidé.

2.3 Formation professionnelle

Plus de la moitié de l'effectif a participé à au moins 1 action de formation pour un total de 29 jours. Les actions ont été les suivantes :

- sauveteur secouriste du travail (personnel éducatif)
- word perfectionnement (personnel administratif)
- découverte de l'outil informatique et création de boite mail (ASI + personnel éducatif)
- HACCP (restauration)
- FOCAT (direction)
- repérage des addictions (personnel éducatif)
- SIAP 1 remise à niveau (surveillant de nuit)

3 – LES SOLUTIONS D'HABITAT

Ouvert en 1967, le Point Habitat Jeunes propose depuis cette époque une solution d'hébergement adapté aux jeunes de 16 ans à 30 ans.

Il peut s'agir de chambres simples, de chambres équipées, de studios meublés. Les tarifs proposés sont modulés en fonction du type d'hébergement. Ils sont étudiés en fonction du revenu des jeunes accueillis. Tous ouvrent droit à une prestation d'APL en fonction des revenus de la personne accueillie.

L'orientation vers telle ou telle typologie de logement s'apprécie par rapport à l'autonomie de chaque personne. Une commission d'attribution se déroule le jeudi tous les 15 jours (soit 25 réunions en 2021) et étudie les demandes de logement. En fonction de la situation de la personne, un hébergement le plus adapté à sa demande sera proposé.

Pour accompagner les jeunes, nous disposons de 2 sites soit 122 places, l'un situé à Frotey les Vesoul, le second à Vesoul au Relais 19. Ces hébergements offrent des prestations communes.

Bien que les 2 sites soient excentrés, les jeunes bénéficient d'arrêt de bus à proximité afin de faciliter leurs déplacements.

Le site du relais 19 offre un hébergement attractif et plébiscité par les étudiants. Le taux de remplissage avoisine le 100%. Une convention passée avec le groupe hospitalier de la Haute Saône (GH 70) contribue également au taux de remplissage.

En 2021 le taux de fréquentation avoisine les 85 % pour les deux sites. Ce qui témoigne d'un besoin réel pour ce mode de prestation et de prise en charge à l'échelle de la communauté d'agglomération de Vesoul.

3.1 - LES EFFECTIFS ET LE PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

3.1.1 Données chiffrées

En 2021, le Point Habitat Jeunes a accueilli 180 résidents dont 24 MNA soit 152 hommes et 28 femmes.

REPARTITION PAR NATIONALITE
180 résidents

110 résidents de nationalité française

70 résidents de nationalité étrangère

REPARTITION PAR DUREE DES SEJOURS

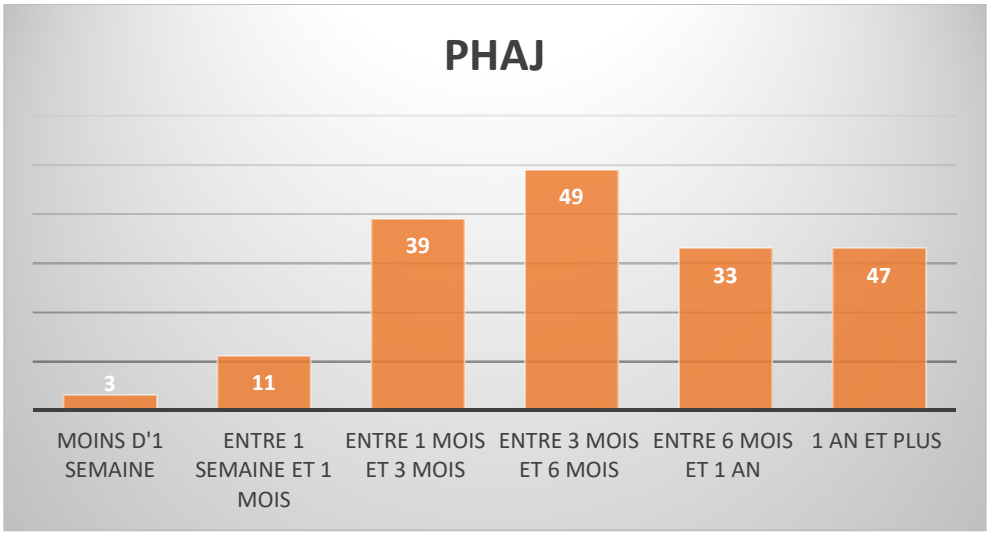

REPARTITION PAR AGE
180 résidents dont 24 MNA

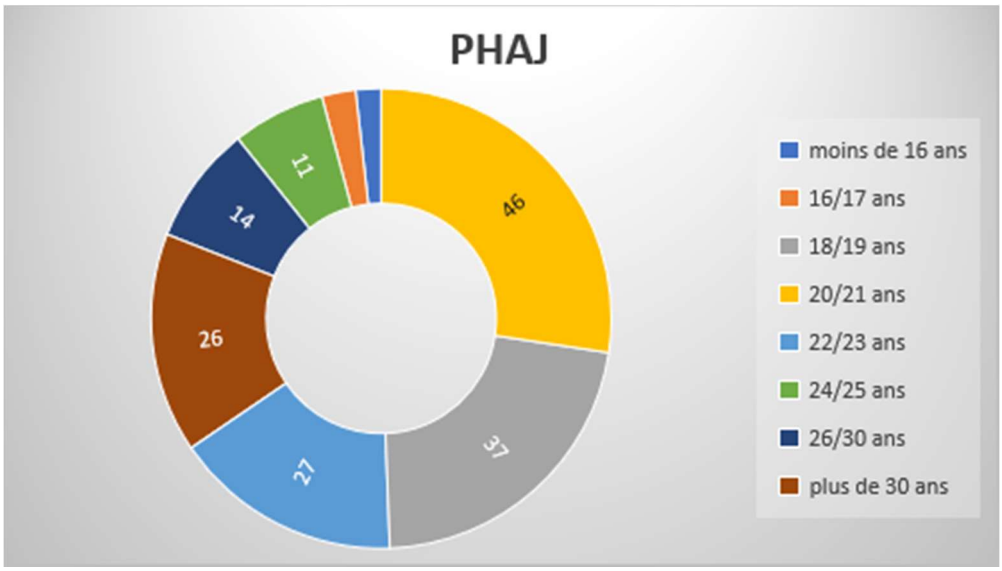

REPARTITION PAR NATURE DES RESSOURCES
180 résidents dont 24 MNA

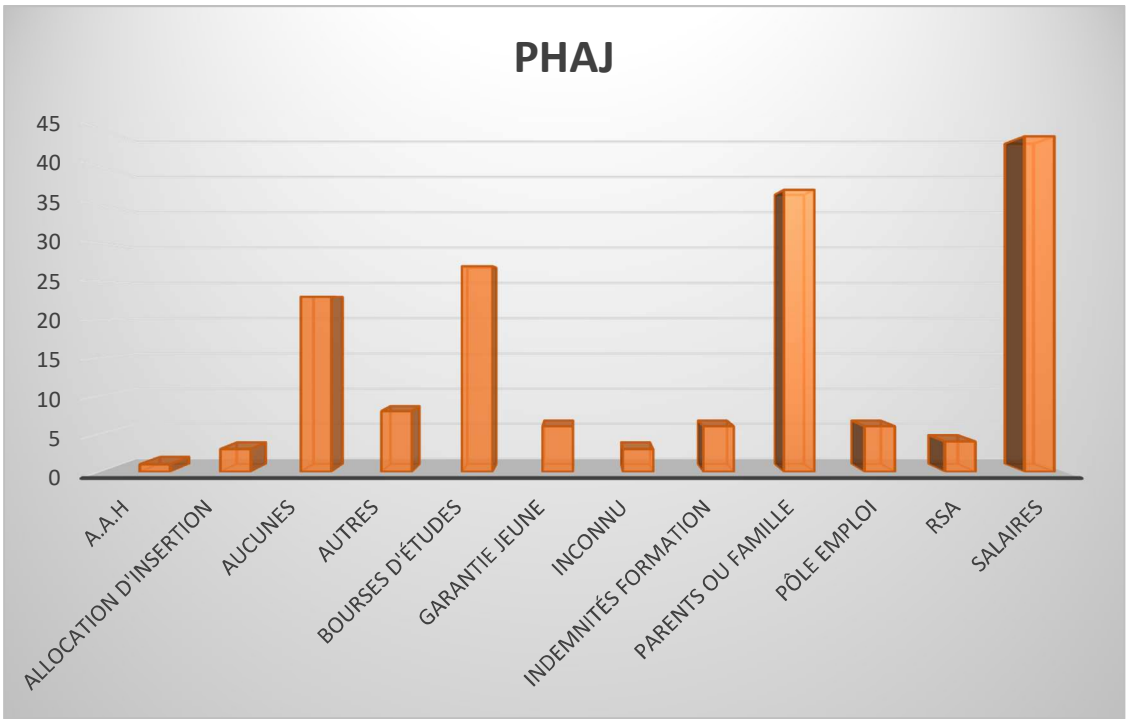

Les MNA sont toujours sans ressources quand ils arrivent au PHAJ.

Répartition par statut socio-professionnel
180 résidents dont 24 MNA

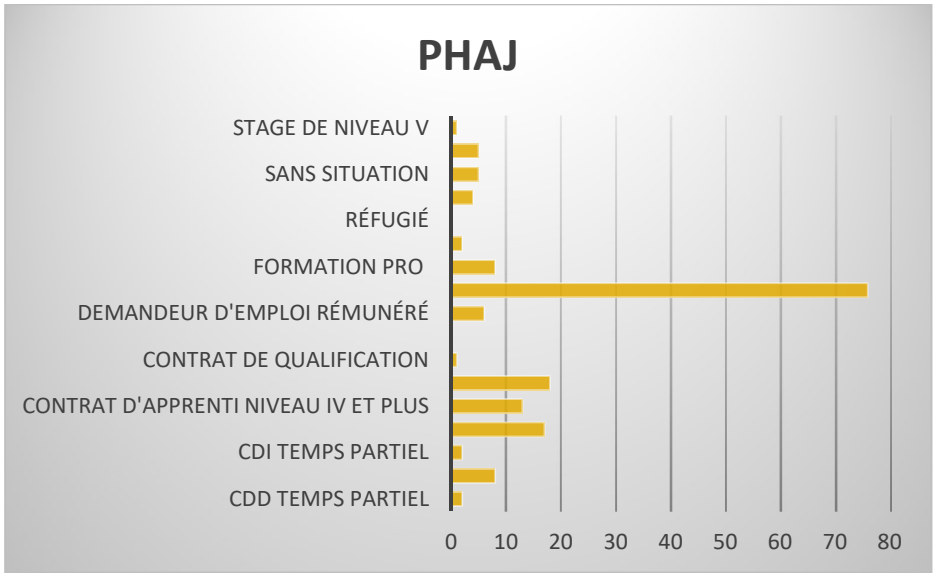

Par définition les MNA sont mineurs ils n'ont pas de statuts socio-professionnel.

REPARTITION PAR NIVEAU SCOLAIRE
180 résidents dont 24 MNA

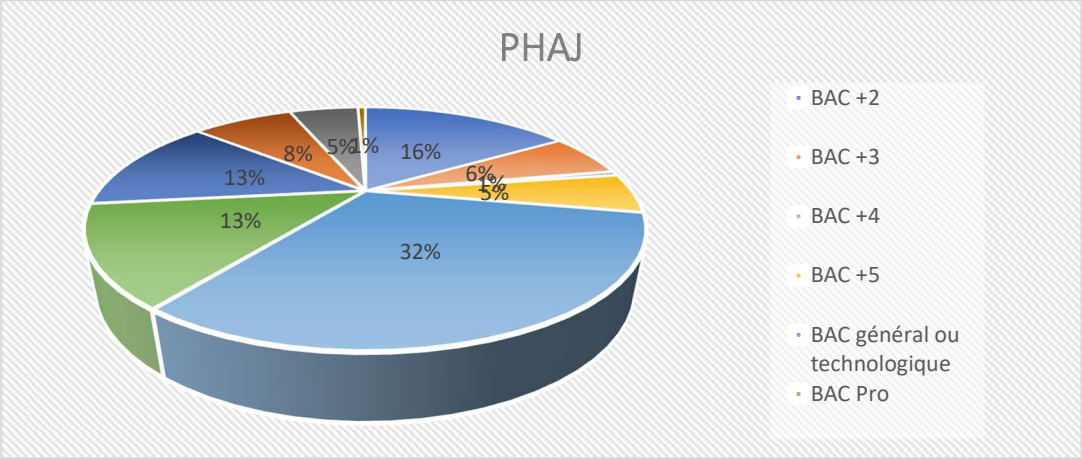

REPARTITION PAR RAISON D'ENTREE AU PHAJ
180 résidents dont 24 MNA

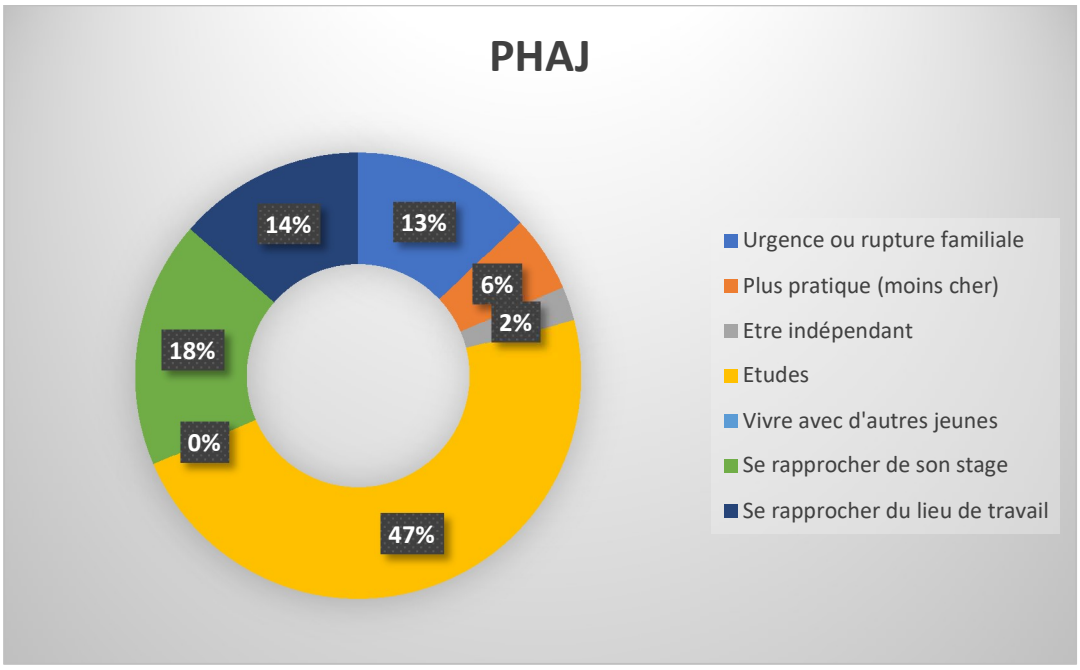

Le public MNA arrive toujours dans l'urgence compte tenu de leur situation.

REPARTITION PAR MOYEN DE TRANSPORT

Le PHAJ accueille 57,14 % de jeunes sans moyen de locomotion pour se rendre sur leur lieu de travail, stage, recherche d'emploi, formation.

	PHAJ
	2
	51
	90
	25

REPARTITION PAR LIEU DE NAISSANCE
180 résidents dont 24 MNA

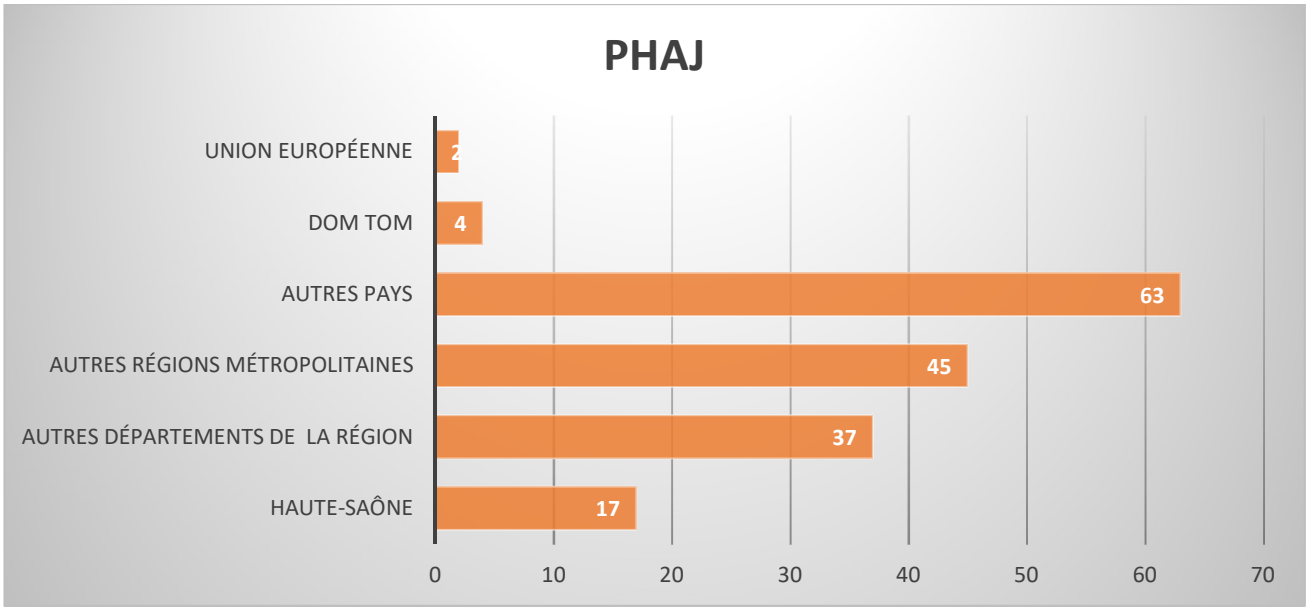

3.1.2 Le PHAJ, un partenaire pour l'insertion des jeunes

La première mission que s'est donnée l'Association en qualité de gestionnaire de résidence sociale FJT est d'accueillir des jeunes en recherche d'un logement temporaire et de les accompagner vers l'autonomie.

Le choix du PHAJ est aussi d'accueillir des jeunes en grande difficulté, à la recherche des modalités même de leur insertion.

Ces jeunes se trouvent souvent dans des situations complexes dont ils peuvent rarement sortir sans aide.

Le soutien que nous leur proposons est primordiale d'un point de vue hébergement mais incomplet. Il ne prend son sens que dans un partenariat de coopération avec les autres intervenants sociaux concernés afin d'offrir aux jeunes accompagnés une meilleure perspective en matière d'insertion.

C'est ainsi que nous travaillons avec l'ensemble des acteurs de l'insertion pour accompagner au plus près les demandes et/ou les besoins des jeunes. C'est ainsi que nous avons accueilli des jeunes en provenance du centre éducatif "Marcel Rozard" ainsi que d'enfance Bourdault ou encore Frasne Le Château, sur des processus de dé cohabitation et d'accompagnement vers le logement autonome ; mais également des jeunes en projet

d'insertion en ESAT et accompagnés par des IME du département et également de la région. Nous avons également développé un partenariat avec l'ESAT de Villersexel afin d'étoffer notre offre de service en matière d'insertion et leur permettre de bénéficier de notre expertise en matière d'évaluation de l'autonomie. Il s'agit d'un travail co-construit avec les partenaires afin de répondre au public jeune avec une problématique différente.

Pour consolider l'insertion des jeunes qui en ont le plus besoin et qui font le choix de faire appel à notre accompagnement, l'équipe éducative se concentre à lever les freins tout en permettant à ces jeunes d'être acteurs de leur parcours. Cela passe par des phases différentes mais souvent communes pour beaucoup de jeunes.

Ainsi chacun, dans la mesure où il désire un accompagnement et fait appel aux travailleurs sociaux, a : **le droit à l'erreur** : la construction d'une personnalité est complexe, elle se fait par tâtonnements, par essai/erreur, elle implique un environnement respectueux et sécurisant.
Du temps : les expérimentations nécessaires se font progressivement par étapes successives qu'il convient d'accompagner d'une manière personnalisée.
Une perspective valorisante : la motivation à s'insérer doit être soutenue par une autonomie personnelle relative concrétisée dans un projet de vie réalisable.

Le PHAJ s'est fixé des objectifs destinés à concrétiser son projet :

1) offrir un environnement sécurisant, par une recherche constante de la qualité d'accueil, d'une présence humaine sur site la nuit et les week-ends
2) offrir des services pour favoriser une écoute, un accompagnement pour privilégier l'accès au droit commun à des jeunes qui ont des difficultés pour y parvenir seuls, en partenariat avec les acteurs médico sociaux du département, de leur région
3) permettre la réalisation d'un projet de vie réaliste visant à l'autonomie sociale et/ou professionnelle
4) proposer un accompagnement personnalisé :

   → un projet au plus près des attentes de la personne avec des axes, des objectifs et avec les moyens à mettre en œuvre par l'accompagnement.

   → une attention de l'équipe pour repérer et valoriser les capacités de chaque jeune et à l'encourager dans ses démarches.

   → une préparation progressive à la sortie.

Le PHAJ apporte son aide aux jeunes et ce quelles que soient leurs catégories socio professionnelles, pour trouver eux-mêmes leur place dans la société. Les dispositifs publics, n'offrent pas toujours un cadre suffisant. Notre métier consiste à offrir des services pour favoriser l'accès au droit commun à des jeunes qui ont des difficultés à y parvenir seuls. Notre engagement consiste à les inviter à adopter une posture active dans une progression d'insertion.

L'offre d'un hébergement, élément essentiel pour un jeune dans la construction de son autonomie, n'est pas pour autant suffisante. Il convient que le temps de séjour soit l'occasion d'un certain nombre d'apprentissages proposés et dont le choix d'en bénéficier ou non reste libre.

Pour faciliter cette démarche, nous avons arrêté un processus participatif qui articule logique individuelle et collective.

1) **Les demandes** :

Analyse de la demande : la plupart des jeunes réclament des studios

- 99 demandes ont été orientées par des services sociaux
- 34 organismes de formation
- 45 via internet par les personnes elles-mêmes
- 90 cités universitaires.

Au-delà des chiffres et des statistiques, qui sont des indicateurs incontournables pour évaluer notre mission, nous pensons que l'essentiel de la plus-value sociale que notre Association apporte aux jeunes résidents que nous hébergeons est qualitative.

L'accueil, l'orientation, l'accompagnement social et la vie collective que nous proposons aux résidents sont les éléments qui fondent notre métier et qui trouve leur sens dans le projet associatif.

2) Un accueil basé sur la mixité sociale :

Le PHAJ accueille des jeunes femmes et hommes aux ressources modestes, voire de plus en plus faible.

En insertion sociale et professionnelle, les jeunes vivent de manière transitoire dans notre résidence durant leur formation, ou pour les actifs, le temps de stabiliser leur situation d'emploi et de trouver un logement indépendant.

La politique d'accueil se fonde sur le brassage social et culturel des jeunes, à même de favoriser l'insertion des plus fragiles.

Nous attachons une importance toute particulière à veiller au respect des équilibres de mixité sociale, de mixité culturelle et de mixité hommes/femmes.

Ainsi, des jeunes de tous horizons se retrouvent le temps de leur séjour :

→ jeunes travailleurs

→jeunes Haut-Saônois en situation de décohabitation ou jeunes en mobilité issus d'autres régions

→ jeunes en formation professionnelle sous divers statuts : formation en alternance, formation d'insertion

→ jeunes européens extra-communautaires venant faire un stage sur Vesoul ou son agglomération dans le cadre de leurs études ou d'une formation professionnelle.

Pour décliner notre choix de favoriser la mixité sociale autour de l'accès au logement :

→ un tiers des jeunes accueillis rencontre ''seulement'' un problème de logement temporaire

→ un deuxième tiers devra d'abord consolider sa situation par rapport à l'emploi avant d'être en situation de recherche un logement

→ n troisième tiers des jeunes que nous accueillons, relève d'un accompagnement renforcé, le plus souvent en lien avec un partenaire à l'origine de la candidature et avec lequel nous faisons un point sur l'avenir et l'accès au logement à moyen et long terme.

4 - ADMISSION ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

1) **L'admission au Phaj** :

Après un premier contact à l'accueil, par téléphone ou par mail, une fiche de renseignements est transmise, permettant de collecter les éléments de base pour constituer la demande d'hébergement.

Selon le projet du jeune, il sera reçu en entretien par le référent éducatif pour apporter des éléments complémentaires. Cet entretien permet d'établir un diagnostic social et d'évaluer :

- la motivation pour entrer au Phaj
- le parcours et le projet
- la situation financière
- la responsabilisation et l'autonomie pour intégrer une structure collective
- les attentes
- les difficultés particulières.

Cet entretien est aussi l'occasion de visiter le Phaj et d'en présenter le fonctionnement.

Chaque demande est ensuite considérée lors de la commission d'attribution qui se réunit un jeudi tous les 15 jours, qui se prononce et valide ou non l'admission du jeune. Des éléments complémentaires peuvent être demandés.

Les logements sont attribués selon les disponibilités, le lieu recherché, l'autonomie du jeune.

2) **Un accueil individualisé** :

Préalablement à l'accueil, un accompagnement est proposé pour lever les freins d'accès au logement. Des dossiers d'aides peuvent être constitués. De manière courante les dispositifs utilisés sont : garantie VISALE et FSL. Nous proposons aux jeunes du

département de solliciter aussi le PACK JEUNES proposé par le département de Haute Saône. Les apprentis peuvent être accompagnés pour effectuer une demande d'aide MOBILIJEUNES.

L'installation peut se faire 24h/24 et 365 jours par an, grâce à la présence de surveillants de nuit et de personnel socio-éducatif les week-ends et jours fériés.

Ensuite lors de l'accueil, la secrétaire, référente logement, procède à la remise des documents : livret d'accueil, charte des droits et libertés, explication du règlement de fonctionnement. Elle remet un état des lieux et peut apporter des informations pratiques sur l'agglomération : plan de ville, horaires des bus. Elle finalise le dossier administratif : signature du contrat de séjour ; encaissement du loyer et dépôt de garantie, dossier APL.

Le jeune est invité à rencontrer l'équipe éducative en soirée, pour faire connaissance et prendre ses marques vis-à-vis du fonctionnement de l'établissement, organisation pratique, animations socio-éducatives.

Il y a aussi des accueils plus particuliers, qui donnent lieu à un travail en partenariat avec d'autres structures sociales et médico-sociales. En amont de l'accueil le projet spécifique du jeune accueilli et ses besoins sont étudiés, une convention de partenariat peut être établie. Durant l'accueil un projet spécifique, des bilans et ajustements réguliers sont effectués.

Le but est généralement de permettre une première expérience de vie autonome, dans un cadre sécurisant.

3) **Une gestion locative adaptée** :

Pour une majorité de jeunes il s'agit d'une première expérience de logement autonome. Dans ce cadre un accompagnement est utile pour qu'ils s'approprient leur espace et qu'ils prennent conscience de leurs responsabilités en qualité d'occupant du logement :

- constitution du dossier APL : la référente logement constitue le dossier APL avec le jeune, l'envoie et suit les versements
- responsabilisation sur les droits et devoirs du locataire : Entretenir son logement, ranger et nettoyer régulièrement, sortir ses poubelles. Ce sont des réflexes que les jeunes doivent acquérir. Lorsque des difficultés sont repérées, des visites régulières sont proposées pour apporter méthode et conseils, mais également favoriser une implication assidue
- favoriser le vivre ensemble :
  D'une part des temps collectifs permettant à chacun de prendre place au sein de la résidence sont organisés régulièrement.

Plusieurs fois par an ont lieu des réunions intitulées ‘‘groupes d’expression des résidents’’ qui ont pour but d’aborder le fonctionnement du PHAJ, de proposer des améliorations et aménagements, de résoudre ensemble des difficultés.
Enfin, le rôle de médiateur est important au quotidien pour désamorcer les conflits et éviter que des situations ne s’enveniment.

- Suivi des impayés de loyer :
  Une attention particulière est apportée aux difficultés de paiement du loyer : les identifier rapidement permet d’accompagner le jeune dans la recherche de solution. Le jeune est reçu en entretien afin d’identifier les causes.
  Qu’il s’agisse d’une situation de transition (perte d’emploi, interruption des droits) ou d’une difficulté à gérer le budget, des solutions peuvent être proposées. Elles peuvent concerner directement les impayés (mise en place d’échéancier, dossier d’aide financière) mais aussi définir des objectifs plus larges d’accompagnement social (travail sur la gestion du budget, accompagnement à l’insertion professionnelle, mise en place des aides de droit commun auxquelles le jeune à droit de type prime d’activité, CMU etc.)

4) <u>L’accueil au quotidien</u> :

La direction du Point Habitat Jeunes porte une attention toute particulière, à la mission d’accueil du public et à son orientation. Cette vaste mission doit être portée par toute l’équipe, mais plus particulièrement par la secrétaire qui assure la gestion locative qui fait face quotidiennement à l’accueil physique des personnes en demande de renseignements, aux résidents, aux clients de la salle polyvalente, aux fournisseurs et à l’accueil téléphonique, ainsi qu’au traitements de mails.

Cette fonction nécessite des qualités d’écoute, de patience et une bonne connaissance du fonctionnement de l’association gestionnaire et du service.

En 2021 : **7253** appels téléphoniques ont été traités qui concernaient :
- 27 % demandes de renseignements
- 28 % relais équipe
- 30 % demandes et renseignements location salle polyvalente
- 15 % résidents.

2162 mails ont été traités dont 268 mails de relances CAF.
102 dossiers APL ont permis aux jeunes de bénéficier des prestations qui leur sont dues.

En 2021, on constate encore une forte hausse de la demande de réservation des salles polyvalentes compte tenu des consignes sanitaires en vigueur.

<u>Les permanences</u> :

Nous organisons des permanences sur nos sites afin de répondre à des préoccupations personnelles ou afférentes à la vie au sein de nos résidences. Ainsi, nous mettons tout en

œuvre pour que l'amplitude de cet accueil soit la plus large possible toute la semaine et même le week-end.

Par exemple, la permanence qui se tient chaque jeudi entre 12h et 14h sur le site du RELAIS 19 reste importante. Les jeunes qui y résident, bien que plus autonomes, ont également des besoins en termes d'aide administrative, de paiement des loyers, d'achat de jetons de machines à laver …

Ces jeunes sont dans l'attente d'une présence plutôt que d'appel téléphonique. C'est pourquoi une présence éducative et administrative y est maintenue régulièrement.

5 - L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU PHAJ

Les demandes d'admission :

Durant l'année 2021, 85 personnes demandant une admission ont été reçues dans le cadre d'un entretien d'évaluation de leur situation.

73 % des demandes ont reçu un avis favorable de la commission.

Les refus sont motivés à 7 % par l'âge du demandeur et 20 % par des ressources insuffisantes.

Des aides à l'accès au logement sont sollicitées régulièrement afin de faire aboutir la demande de logement.

L'accompagnement social en quelques chiffres :

Au cours de l'année 2021 un accompagnement social a été réalisé auprès de 53 jeunes, soit 46 jeunes sur Frotey et 7 jeunes du Relais 19.

La demande est moins importante au Relais 19 ; en général les jeunes qui y sont accueillis ont une autonomie plus affirmée ou des relais familiaux plus importants.

Chaque jeune qui sollicite un accompagnement social est rencontré autant de fois que nécessaire dans le cadre d'entretiens individuels.

Au total, 207 entretiens individuels d'accompagnement social au PHAJ, sur l'extérieur ou téléphonique ont été réalisés.

Le profil des jeunes ayant sollicité un accompagnement social :

Parmi les jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement social :

- 13 % perçoivent l'AAH, l'ATA ou le RSA
- 2 % sont apprentis ou salariés
- 68 % perçoivent le chômage ou l'indemnité garantie jeunes
- 17 % sont étudiants ou en formation professionnelle.

Parmi ces profils plusieurs problématiques se détachent. Celles–ci peuvent se cumuler selon les situations. Les plus significatives sont les suivantes :

- plus de 20 % des résidents ayant été accompagnés l'étaient à la suite d'une fin d'accompagnement par une structure sociale ou médico-sociale (centre éducatif, MECS, CADA) ou une sortie d'un dispositif d'aide spécifique (DIJ, contrat jeune

majeur). Dans ce cas le relais est assuré avec les intervenants précédents pour assurer une continuité dans l'accompagnement proposé. Cette phase de transition entre une structure et une autonomie complète est importante et elle est plus ou moins facile selon le degré d'autonomie du jeune

- presque 35 % des jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement social sont de nationalité étrangère (statut de réfugié, titre de séjour, récépissé de demande de titre de séjour ou carte de résident). Il s'agit ici d'un besoin particulier d'accompagnement, la barrière de la langue, une méconnaissance des institutions, des droits et du fonctionnement administratif français accroît le besoin d'un accompagnement social de proximité
- presque 25% des résidents qui ont sollicité un accompagnement social ont une reconnaissance de handicap (tous ne perçoivent pas l'AAH). Ces publics fragiles trouvent ici un étayage qui facilite l'acquisition de leur autonomie et sécurise leur parcours. Pour une transition vers un logement autonome un accompagnement spécifique est parfois nécessaire
- environ 20% des résidents ayant bénéficié d'un accompagnement social étaient en contrat jeune majeur. Il s'agit ici uniquement des résidents dont la mesure n'est pas exercée par un établissement extérieur (centre éducatif ou MECS). Ils sont dans une démarche de formation ou scolarité. Une vigilance particulière à leur égard est nécessaire car ils ont peu d'ancrage relationnel, un manque de repères, parfois des fragilités personnelles liées à leur parcours. La question cruciale est la fin du contrat jeune majeur. Elle se pose parfois très rapidement et peut venir déstabiliser ces jeunes dont l'équilibre peut être précaire.

Partenariat :

Pour assurer un suivi de qualité auprès des résidents, nous travaillons en partenariat avec diverses structures situées dans le bassin vésulien.

La mission locale de Vesoul est l'un des premiers partenaires de l'insertion professionnelle avec qui nous travaillons pour les résidents qui sont inscrits dans le cadre de la garantie jeune. Des rendez-vous tripartie (mission locale, résidents et PHAJ) sont régulièrement mis en place afin d'assurer le meilleur accompagnement possible pour les résidents. 13 entretiens ont été réalisés avec les divers conseillers de la mission locale et les résidents afin de pouvoir faire le point sur leur situation.

Le PHAJ travaille également avec le dispositif insertion jeune (DIJ). Durant l'année 2021, deux demandes SIAO pour une orientation du DIJ ont été faites pour des résidents du PHAJ afin qu'ils puissent bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnent plus soutenu.

Pour assurer un suivi éducatif pour les jeunes majeurs ayant été placés sous la protection de l'enfance où étant encore suivi dans le cadre du contrat jeune majeur, le PHAJ est une passerelle pour l'acquisition d'une pleine autonomie.

Pendant l'année 2021, le PHAJ a accueilli 4 résidents venant du centre éducatif "Marcel Rozard". Parmi eux, 1 résident a été accueilli dans le cadre du contrat jeune majeur afin qu'il soit encore accompagné pour ses démarches administratives et sa scolarité. Les 3 autres résidents mineurs ont temporairement intégré le PHAJ afin que l'équipe éducative du centre éducatif puisse constater le degré d'autonomie des résidents. Un point sur les situations est régulièrement fait entre l'équipe éducative du PHAJ et celle du centre éducatif.

Le PHAJ a accueilli dans la même démarche que le centre éducatif "Marcel Rozard" 5 jeunes provenant du centre éducatif de Frasne le château. Parmi eux, 4 de ces jeunes sont suivis dans le cadre du contrat jeune majeur afin de bénéficier d'une aide financière. Deux d'entre eux sont encore scolarisés et les deux autres ont été accompagnés par l'équipe du PHAJ en les réorientant auprès de la mission locale afin de les intégrer dans un cursus d'insertion professionnelle. Le dernier résident a été accueilli afin qu'il puisse se rapprocher de son lieu d'apprentissage.

Les MECS "pas à pas", située à Moimay et Enfance Bourdault à Vesoul ont également fait la demande de 4 jeunes qui ont été accueilli au relais 19.

Le PHAJ travaille également en partenariat avec les structures qui relèvent du handicap. 5 rendez-vous en tripartie ont été réalisés avec le CMP le PHAJ et un résident dans le cadre d'une demande de dossier MDPH et d'un suivi de prise de traitement.

Le PHAJ participe au projet "BE 4 WORK" avec l'Esat de Villersexel. Ce partenariat est établi afin de pouvoir offrir une évaluation sociale dans le cadre de l'accompagnement via le logement aux personnes accueillies par l'ESAT, 6 entretiens de situations ont été réalisés dans le cadre de ce projet.

Afin de pouvoir accompagner les résidents dans leur insertion professionnelle et sociale, le PHAJ travaille en partenariat avec la mission locale de Vesoul et le dispositif insertion jeune (DIJ). 13 entretiens ont été réalisés avec les divers conseillers de la mission locale et les résidents afin de pouvoir faire le point sur leur situation.

Durant l'année 2021, deux demandes SIAO pour une orientation du DIJ ont été faites pour des résidents du PHAJ afin qu'ils puissent bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement plus soutenu.

5.1– ANIMATION DE LA VIE COLLECTIVE :

L'accompagnement revêt également une dimension collective, il s'agit de créer une dynamique au sein de la résidence favorisant l'intégration de chacun et le bien vivre ensemble.

Ainsi il y a :

- des temps d'information
- des temps d'échange, de débat, de réflexion
- des temps de convivialité, de partage et de détente.

Ils ont pour objectif de créer du lien, apporter des compétences, permettre à chacun de prendre place au sein du PHAJ et au sein de la société.
Ils sont mis en place par l'équipe éducative du PHAJ, souvent avec l'appui de partenaires extérieurs.

Ces temps, déclinés sous forme de projets d'animation collective, viennent compléter, en fonction des besoins identifiés, l'accompagnement social.

La dimension collective de l'accompagnement a été grandement mise à mal avec le confinement et la nécessité de distance sociale. Pour des raisons de sécurité nous avons été contraints d'annuler des séances collectives, des animations.

Avec l'amélioration du contexte sanitaire une remobilisation autour de la dynamique collective a été nécessaire.

Un barbecue a été organisé durant le mois de mai où 32 résidents ont participé.
Des sorties culturelles ou récréatives ont également eu lieu lors de l'été 2021 où peu de résidents du PHAJ ont participé. Une baisse de la population a été constatée lors de la période de vacances scolaires.

En septembre 2021, l'équipe a organisé un pot d'accueil au relais 19 afin d'accueillir les nouveaux étudiants pour qu'ils puissent faire la rencontre de ceux qui sont déjà installés dans le but de créer un esprit d'entre aide et de camaraderie.

Au troisième trimestre, des animations collectives sur le thème des addictions se sont tenues pendant 5 semaines ; le CIDFF est également intervenu sur le thème de l'égalité hommes femmes.

Pour Noël et nouvel an, nous avons organisé des repas avec les résidents afin de pouvoir passer les fêtes ensemble et de créer un moment de convivialité. Environ 1/3 des résidents présents ont participé à ces événements.

En lien avec la thématique santé et pour répondre à la réglementation, l'intervention du vaccibus pour les résidents et les professionnels a été programmée le 4 août.

6 - LA RESTAURATION SOCIALE

En 2021, la pandémie a marqué un coup d'arrêt impactant de manière importante l'activité restauration :

- 2,5 mois de fermeture de janvier à mi-mars
- une réouverture partielle au seul accueil des professionnelles du BTP
- une réouverture au public à partir du mois de m.ai

L’équipe de restauration a assuré la réouverture et s’est conformée aux procédures d’accueil édictées par les pouvoirs publics : jauges d’accueil, cahier d’appel, instauration et vérification du pass sanitaire, puis vaccinal, …

Lors de la période de réouverture, certains clients sont revenus. Mais les habitudes ont changé. C’est ainsi que nous remarquons une forte baisse de la fréquentation de notre établissement. Cette baisse s’explique en grande partie par le contexte sanitaire : instauration du télétravail en entreprise, changement des habitudes de restauration avec possibilités offertes aux salariés de déjeuner dans leur bureau, obligation vaccinale pour déjeuner à l’extérieur, prime de panier et réduction d’horaire pour le BTP …sont autant de facteurs qui font chuter les chiffres de la fréquentation.

Concernant la restauration collective, les jeunes ont également changé leur mode de restauration, les jeunes apprentis déjeunent sur leur lieu de travail, certains ont pris l’habitude de déjeuner dans leur studio ou leur chambre afin de ne pas risquer de contamination.

Mais nous ne sommes pas les seuls à constater cette baisse de fréquentation.

En règle générale, 2021 a encore été une année de "stop and go" pour la restauration. Les établissements ont connu quelques mois plus fastes après leur réouverture en juin avant de connaître une lourde rechute en fin d'année. Notre établissement n’est pas épargné.

Selon ses évaluations, les taux de fréquentation dans les restaurants ont progressé entre juin et octobre dernier par rapport la même période de 2020.

Mais c'était sans compter Omicron. La reprise de l'épidémie en fin d'année a stoppé nette cette reprise ; en cause notamment, le recours plus massif au télétravail et la peur du variant.

6.1 – Les cuisines collectives

La possibilité de réaliser son repas dans une des cuisines collectives est une alternative offerte aux jeunes résidents. Cela permet aux jeunes de se confectionner le repas qu’ils veulent, cela permet de travailler l’autonomie et la gestion du budget, et aussi l’équilibre alimentaire.

Devenues vétustes car fortement utilisées au quotidien, il était nécessaire de les réhabiliter.

Au nombre de 3, deux cuisines ont pour le moment bénéficié de cette réfection, une troisième sera réhabilitée en 2022.

Pour maintenir et faire perdurer le matériel, un suivi régulier est effectué par les éducateurs de permanence le soir ceci afin d’éviter les dégradations et responsabiliser les usagers quant à l’entretien du collectif.

7 – L'ENTRETIEN

Un agent d'entretien est en charge de maintenir les parties communes et privatives et bon état. Sa mission est vaste et importante. Il est le garant du bon fonctionnement et de l'entretien des équipements. Il réalise environ 1 intervention / jour dans les chambres des résidents en plus des travaux de maintenance quotidienne.

En été, il est également chargé de l'entretien des espaces verts du PHAJ (tonte, débroussaillage…).

Il est responsable de la mise en place des salles polyvalentes pour le bon fonctionnement des formations par exemple.

Un seul ETP d'agent d'entretien n'est pas suffisant pour mener à bien l'ensemble des travaux nécessaire. Il convient de faire appel à des entreprises extérieures pour des travaux plus conséquents nécessitant des habilitations particulières.

Ces interventions concernent par exemple : des changements de mobiliers, de lampes ; des achats et installation de plaques de cuisson, de réfrigérateurs ; des remises en état de chambres (peintures, réparation des volets…).

Habitat 70, propriétaire des murs au PHAJ de Frotey, a fait réaliser fin 2021 des travaux de remise en étanchéité de 2 toitures, à l'accueil de l'établissement et également dans la salle de restauration.

PERSPECTIVES 2022

Le Point Habitat Jeunes de Frotey les Vesoul est un acteur essentiel du logement accompagné pour des jeunes en recherche d'autonomie. Il est idéalement placé sur le territoire du bassin de Vesoul. Son utilité sociale est protéiforme.

L'avenir du PHAJ sera défini par l'Association gestionnaire au travers de la rédaction du prochain contrat de projet socio-éducatif en partenariat avec la caisse d'allocations Familiales de la Haute - Saône. A cet effet, le PHAJ, en partenariat avec les acteurs locaux de l'insertion, les partenaires institutionnels, les financeurs potentiels traceront la feuille de route des cinq prochaines années.

Dans cette perspective en 2022 il faudra :

- mettre en place des accompagnements et des animations collectives différents (frontball, ciné, club…),

- créer des nouveaux modes d'intervention en lien avec les besoins actuels des jeunes (accompagnement éducatif renforcé au-delà de 18 ans par exemple),
- proposer des services (carte avantage jeune, carte de bus, borne informatique…),
- améliorer l'habitat collectif,
- suivre les travaux prévus par Habitat 70,
- mettre en place le logiciel de suivi de l'habitat (SIHAJ).

Une réflexion sur l'activité restauration doit être poursuivie. Elle est un important vecteur de lien social. La restauration, ouverte sur l'extérieur, offre une prestation de qualité appréciée par tous ceux qui la fréquente.

En 2022, le Point Habitat Jeunes de Frotey les Vesoul en lien avec l'Association gestionnaire, le siège social et les professionnels qui la composent maintiendra sa trajectoire avec un regard résolument tourné vers l'avenir.